



MARCHÉ DE NOËL DE SAINTE-SOULLE (17220)
Organisé par le Comité des Fêtes

Samedi 5 décembre 2026 de 10h à 19h
Et dimanche 6 décembre 2026 de 10h à 17h
Gymnase – 28 rue des Barbionnes

RÈGLEMENT A CONSERVER PAR L'EXPOSANT-E

- 1) Le bulletin d'inscription est à envoyer avant le 30/11/2026 accompagné d'une copie du document prouvant l'inscription au Registre des Commerces et des Sociétés et de la carte d'identité, d'un chèque de règlement correspondant au nombre de table(s) et grille(s) réservés et d'un chèque de caution, à l'ordre du Comité des Fêtes.
- 2) Le Comité des fêtes de Sainte-Soulle fermera les inscriptions avant le 30/11/2026 si tous les emplacements ont été vendus.
- 3) Le prix est de 5€ la table et 2€ la grille (2 maximum) par jour.
- 4) Un chèque de caution de 30€ est demandé à l'inscription ; il sera restitué à la fin de la journée.
- 5) Le Comité des fêtes de Sainte-Soulle se réserve le droit de bloquer les inscriptions identiques en trop grand nombre.
- 6) Si l'exposant-e n'est pas présent-e au marché de Noël, le chèque d'inscription et le chèque de caution seront encaissés par le Comité des fêtes.
- 7) L'accueil des exposants se fait à partir de 8h30 le samedi et le dimanche. Le véhicule de l'exposant-e peut être déchargé derrière le gymnase puis garé sur le parking indiqué le jour J.
- 8) Chaque exposant-e s'engage à être présent-e jusqu'à 19h le samedi et 17h le dimanche.
- 9) Les emplacements non-occupés à 10h pourront être attribués à d'autres exposant-e-s.
- 10) Il est interdit de modifier les emplacements, seuls les organisateurs sont habilités à le faire.

- 11) Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de perte, vol, dommage quelconque ou accident corporel.
- 12) L'exposant-e peut réserver un emplacement le samedi et / ou le dimanche.
L'emplacement réservé pour deux jours ne pourra être modifié.
- 13) Tous les emplacements seront à l'intérieur du gymnase, sauf demande spécifique.
- 14) Restauration sur place
- 15) Pour satisfaire petits et grands, en plus du marché avec les exposants, le Comité de fêtes organise des spectacles, représentations de danse et de chants, ateliers créatifs, jeux en bois lors des deux jours. Ces animations peuvent causer du bruit et une baisse de lumière temporaires. N'hésitez pas à vous équiper de petites lampes.



MARCHÉ DE NOËL DE SAINTE-SOULLE (17220)
Organisé par le Comité des Fêtes

Samedi 5 décembre 2026 de 10h à 19h
Et dimanche 6 décembre 2026 de 10h à 17h
Gymnase – Rue des Barbionnes

Je soussigné - NOM :

Prénom :

Certifie avoir pris connaissance du règlement du marché de Noël de Sainte-Soulle et m'engage à en respecter toutes les conditions.

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »

INSCRIPTION A RETOURNER AVANT le 30/11/2026

NOM Prénom :

Adresse :

Tél :

email :

N° SIRET :

n° Carte d'identité :

Description de(s) article(s) présenté(s) :

Réservation pour samedi ☐ et / ou

Réservation pour dimanche ☐

Nombre de table(s) 1m80 : x 5€ =

Nombre de grille(s) d'exposition : x 2€ =

Total = €

Électricité oui ☐ non ☐

→ prévoir rallonge et multiprises

Demande particulière :

Règlement de l'emplacement par chèque + un chèque de caution de 30€ ; les 2 chèques à l'ordre du Comité des Fêtes.

**L'inscription doit être renvoyée remplie et signée par courrier avec les 2 chèques à
Comité des fêtes – 39 rue de l'Aunis - 17220 SAINTE-SOULLE.**